

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1996-1997

---

12 JUIN 1997

---

PROJET DE DECRET

RELATIF AU CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL(1)

AMENDEMENTS

DEPOSES EN COMMISSION

PAR M. TAHAY, MME DOCQ, MM. GRAFE, FICHEROULLE ET ISTASSE

---

(1) Voir Doc. n° 148 (1996-1997) n°s 1 à 21.

**Amendement n° 169**

A l'article 22, § 1<sup>er</sup>, 9<sup>o</sup>, il y a lieu de remplacer les termes «découlant de conventions conclues avec les services privés de radios» par «découlant des cahiers de charges acceptés par les services privés de radiodiffusion sonores».

*Justification*

Cet amendement est nécessaire pour mettre en cohérence cet article avec les dispositions proposées à l'amendement n° 35 (titre II: Des services privés de radiodiffusion sonore).

**Amendement n° 174**

A l'article 23, § 5, ajouter avant «le Collège», les mots «sans préjudice de l'article 36».

*Justification*

Cet amendement est nécessaire pour mettre en cohérence cet article avec les dispositions proposées à l'amendement n° 35 (titre II: Des services privés de radiodiffusion sonore).

**Amendement n° 179**

A l'article 28, 1<sup>o</sup>, supprimer les mots «de reconnaissance ou».

*Justification*

Cet amendement est nécessaire pour mettre en cohérence cet article avec les dispositions proposées à l'amendement n° 35 (titre II: Des services privés de radiodiffusion sonore).

C. TAHAY.  
N. DOCQ.  
J.-P. GRAFE.  
P. FICHEROULLE.  
J.-F. ISTASSE.